



Forum régional Gand

PV

06.12.2019

CONVENORS	Daphne Renier (Voka) – Alain Muyshondt (AGD&A)
MODÉRATEUR	Annie Vanherpe (AGD&A)
SECRÉTAIRE	Kevin Volkaert (AGD&A)
PRÉSENTS	Alves Gislene (DFDS Seaways) Annys Dimitri (Portmade) Buyse Pascal (Voka Flandre orientale) Cambien Christophe (AGD&A) Cassier Sammy (Unilin) De Bruycker Luc (NCS Shipping) De Buysscher Wendy (Samsonite Europe) De Decker Charlotte (Volvo Car Belgium) De Jaeger Frank (Stora Enso) De Keer Christophe (Barry Callebaut) De Lattre Michel (Transuniverse Forwarding) De Vuyst Annick (Becton Dickinson EDC) Deflo Jeroen (Daikin Europe) Demeyere Valerie (Lotus Bakeries Belgique) Dierick Stefanie (North Sea Port) Duchi Pieter (Volvo Group Belgium) Goossens Filip (Volvo Group Belgium) Guz Leonid (Voka Flandre occidentale) Keirse Evelien (TVH Group) Hofman Eline (Honda Motor Europe Logistics) Lammertyn Anne-Sophie (AGDA) Lammertyn Luc (Sioen Industries) Marien Bart (Bridgestone Europe) Mennes Ellen (Orac) Merlier Saskia (Barco) Michiels Steven (International Car Operators) Mostaert Annelies (Tekni-Plus Europe) Osaer Kurt (Seabridge) Pottilius Dirk (Ziegler) Renier Daphne (Voka Flandre occidentale) Rodeyns Peter (CNH Industrial Belgium) Seynhaeve Claude (Bekaert) Van Cauwenberghe Patrick (Port de Zeebruges) Van den Doorn Greta (EOC) Van Den Haute Steffy (Jan de Nul) Van der Biest Sven (AGDA) Van Kogelenberg Brigitte (Oleon) Van Poecke Nele (Citrosuco Europe) Vandenabeele Nick (Deloitte) Vandevyver Philippe (Agence en douane Vandevyver) Vandewalle Jo (Customs Pro) Vanhaerens Joeri (C.RO Ports Zeebruges) Vanherpe Annie (AGD&A) Verhulst Karel (Samsonite Europe) Vermeersch Marc (Barry Callebaut) Volkaert Kevin (AGD&A)

Ouverture de la réunion

Madame Annie Vanherpe souhaite la bienvenue aux membres présents. Monsieur Muyshondt A. est excusé.
Les points à l'ordre du jour de la réunion sont parcourus.

Point 1 à l'ordre du jour : Accueil par CNH Industrial Zedelgem

Nous commençons par une brève introduction à CNH Industrial Zedelgem par le biais d'une présentation de M. Ollevier. M. Rodeyns P. donne ensuite des explications concernant FCA Services, représentant en douane pour CNHi.

Point 2 à l'ordre du jour : BREXIT – état d'avancement

Madame Vanherpe A. passe en revue la situation actuelle concernant le BREXIT.

L'avis de l'administration est demandé en ce qui concerne l'utilisation de documents T pour le transport vers le Royaume-Uni en cas de Brexit sans accord. Mme Vanherpe A. communique que cela est fortement déconseillé par la région de Gand. Les documents T1 représentent toujours des risques et doivent être strictement suivis. Finalement, les documents d'exportation doivent toujours être établis. L'utilisation de documents T n'entraîne donc aucune économie. Il convient également de tenir compte du fait qu'il y a peu de bureaux NCTS au Royaume-Uni à l'entrée. L'utilisation de documents T2 n'est donc recommandée que dans le cas de l'Irlande comme destination en utilisant le lanbridge. Lors de l'utilisation de documents T1, il est recommandé que le client au Royaume-Uni dispose d'une autorisation de « destinataire agréé ». Les clients au Royaume-Uni qui utilisent le TSP ne peuvent pas recevoir des documents T1.

M. Vanderbiest S. signale une adaptation de la page Brexit concernant l'importation d'animaux et de produits d'origine animale au Royaume-Uni :

« Jusqu'au 14 décembre 2019, l'importation d'animaux et de produits d'origine animale au Royaume-Uni peut s'effectuer via le système EU TRACES. À partir du 14 décembre 2019, il est obligatoire d'utiliser un nouveau système de notification développé par le Royaume-Uni, l'Import of products, animals, food and feed system ou en abrégé IPAFFS ».

Point 3 à l'ordre du jour : AEO monitoring

Nouveau coordinateur clients AEO au sein du team Marketing Gand :

Anne-Sophie Lammertyn

E-mail : anne-sophie.lammertyn@minfin.fed.be

Tél. : 0257 65 661

La méthode de travail actuelle concernant la réévaluation triennale des autorisations AEO ne change pas. Le terme actuel « audit de suivi AEO » sera désormais adapté en « monitoring AEO ». Afin de pouvoir mieux répondre aux dispositions de la circulaire AEO, il y aura une enquête annuelle par e-mail en plus des 3 monitorings annuels. Celle-ci sera toujours envoyée début janvier afin de vérifier si des adaptations ont été effectuées ou non l'année précédente. La manière exacte d'aborder ce problème reste à discuter dans la région. Les points d'attention du monitoring restent les mêmes, mais une plus grande attention est demandée concernant la gestion des risques douaniers et l'application d'un audit interne sur le plan de la douane.

Point 4 à l'ordre du jour : Incoterms 2020

Madame Lammertyn A.S. donne des explications au sujet de la valeur en douane et des modifications les plus importantes concernant les incoterms 2020.

(Voir la présentation)

Point 5 à l'ordre du jour : EU Trader Portal

Utiliser le EU Trader Portal est obligatoire depuis le 01/10/2019 pour la demande des autorisations douanières transfrontalières, les RTC et les autorisations AEO. Le manuel d'utilisation du portail est commenté.

Il existe de nombreuses remarques de la part des entreprises concernant l'utilisation de ce portail. Il y a beaucoup de limitations, dans certains champs, un seul élément peut être entré, il est impossible d'entrer plusieurs données, etc. Après avoir rempli la demande sur le EU Trader Portal, il semble nécessaire de la soumettre à nouveau à l'ancienne sous forme papier.

Il est également fait mention du fait que la compétence des différents « bureaux » n'est pas claire. Par exemple, si vous indiquez « Bruxelles » et que vous validez votre demande alors qu'elle n'est pas du tout destinée à Bruxelles mais à Gand, alors personne ne la retrouvera.

M. Vandenaabeele N. de Deloitte demande si les autorisations nationales qui n'appartiennent pas au EU Trader Portal doivent maintenant être demandées via l'application KISSIC. Mme Vanherpe A. déclare qu'à l'heure actuelle, il n'est possible de demander des autorisations nationales sur papier ou par e-mail que dans la région compétente. La façon dont on travaillera à l'avenir n'est pas encore claire.

Point 6 à l'ordre du jour : Divers

Les différentes questions et réponses se trouvent dans la présentation.

Ci-dessous, seules les remarques supplémentaires suivent.

Certificat 724 A comme preuve alternative en matière de transit.

Il convient de noter que la douane belge ne veut non seulement pas viser les certificats 724A, mais qu'elle ne veut pas non plus accepter les certificats 724A établis par d'autres services douaniers. Le problème est que dans d'autres pays, parfois aucune autre preuve qu'un certificat 724A n'est possible.

Il est également noté qu'il existe un besoin d'intégration entre les différentes administrations au niveau mondial. Par exemple l'estampillage original des documents semble toujours être un problème croissant. Aux États-Unis et en Australie on utilise le traitement électronique des marchandises. En Belgique, on demande toujours des documents papier estampillés comme preuve alternative. Les autorités douanières aux États-Unis et en Australie ne sont donc pas en mesure de s'y conformer.

À l'attention de Mme Ramaen S.: ce point peut-il être soumis à la Composante centrale ou au Forum national ?

Origine et préférences

Toutes les questions/sujets concernant l'origine et les préférences peuvent être envoyés jusqu'au 01/01/2020!

Fermeture des succursales d'Ostende, de Menin-LAR et d'Alost.

Est-il possible d'obtenir des certificats EUR 1 et ATR vierges en permanence à ces endroits via la « fonction guichet » ? Ou doit-on passer obligatoirement par les 2 succursales restantes pour obtenir ces documents ?
Cette question sera soumise à la région de Gand.

Il est demandé s'il sera possible, et si oui quand, que des marchandises soient déclarées pour l'exportation dans une succursale, tandis que le EUR 1 est présenté pour validation (a posteriori ou non) dans une autre succursale.

À l'attention de Mme Ramaen S.: ce point peut-il être soumis à la Composante centrale ou au Forum national ?

Transbordement sans documents douaniers - 15/10/2019 obligation d'utiliser l'e-guichet.

Il est noté par diverses entreprises qu'il existe encore de nombreux problèmes pratiques. Qu'en est-il des expéditions partielles qui partent d'un point de chargement mais sont ensuite consolidées ailleurs ? Qui adapte les données modifiées dans l'E-Desk ? Qu'en est-il du regroupement et de la modification des numéros des conteneurs ? Que se passe-t-il si la partie déclarant les données dans le guichet électronique ne sait pas qu'il y a eu des modifications en ce qui concerne le moyen de transport ou le numéro du conteneur ? Qui peut encore adapter les données ?

À l'attention de Mme Ramaen S.: ces questions peuvent-elles être soumises au groupe de travail « sortie de marchandises » du Forum national ?

Supplément 81 ED.

Que faut-il inscrire dans la case 2 en cas de globalisation ?

À l'attention de Mme Ramaen S.: ce point peut-il être soumis à la Composante centrale ou au Forum national ?

Question complémentaire :

Si l'autorisation « expéditeur agréé » est utilisée, le registre de départ doit-il encore être utilisé ou non ?

À l'attention de Mme Ramaen S.: ce point peut-il être soumis à la Composante centrale ou au Forum national ?

Point 7 à l'ordre du jour : Customs Professional Award

Madame Renier donne des explications concernant les 8 personnes choisies et demande aux membres de participer au vote.

Le prochain Forum régional aura lieu le vendredi 06/03/2020 à Roulers à l'invitation de la SA Ziegler. Le lieu exact doit encore être communiqué.

Nous souhaitons à tous les membres du Forum régional une belle fin d'année et une fantastique année 2020 !